



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2003 - 018

11 avril 2003

### **Intervalle de Garantie**

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) effectue un suivi régulier des intervalles de garantie (référence : Règle A-7 de la CDCC) et procède à des mises à jour lorsque les circonstances l'exigent.

L'analyse récente de l'intervalle de garantie du contrat BAX conduit la CDCC à réajuster celui-ci à 0,24%. Ce nouvel intervalle de garantie entrera en vigueur ce jour, le 11 avril 2003.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Samira Mensah, Gestion des Risques, au (514) 871-4949 Ext.476.

Michel Favreau  
Premier Vice-Président et  
Chef de la Compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)